



**Sokoa**

26 Route de Béhobie  
BP 20119  
F- 64701 Hendaye Cedex  
France

T +33 5 59 482 482  
F +33 5 59 482 472  
sokoa@sokoa.com  
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 14 074 470 €  
RC 712 720 374 B Bayonne  
APE 3101 Z

Hendaye, le 05 Août 2011

## **PACTE MONDIAL**

### **COMMUNICATION SUR LE PROGRES EN MATIERE DE BONNES PRATIQUES**

Le 15 février 2005, sur décision du Président Directeur Général s'appuyant sur l'ensemble de l'encadrement, **SOKOA** a confirmé son adhésion au mouvement « **PACTE MONDIAL** » des Nations Unies.

Cette adhésion a engagé SOKOA à œuvrer pour le soutien et la promotion des 10 principes universels relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes et droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Une première communication sur de bonnes pratiques a été faite le 13 juin 2005 et renouvelée depuis tous les ans.

**SOKOA confirme cette adhésion au Pacte Mondial et sa volonté de continuer à agir activement pour le respect de ces principes et le développement du mouvement, en se faisant prescripteur auprès de ses partenaires.**

L'entreprise a introduit une mention communiquant son adhésion à GLOBAL COMPACT dans sa charte de l'actionnaire SOKOA. SOKOA est une PME qui compte environ 700 actionnaires.

Une mention et un lien figurent par ailleurs dans la rubrique « Liens Utiles », du site institutionnel de l'entreprise [www.sokoa.com](http://www.sokoa.com) vers le site de GLOBAL COMPACT.

Mr ODRIOZOLA Pierre  
Directeur général du Directoire

**Sokoa**26 Route de Béohobie  
BP 20119  
F- 64701 Hendaye Cedex  
FranceT +33 5 59 482 482  
F +33 5 59 482 472  
sokoa@sokoa.com  
www.sokoa.comSA à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 14 074 470 €  
RC 712 720 374 B Bayonne  
APE 3101 Z

## ***DESCRIPTION DES BONNES PRATIQUES MENEES EN 2010 ET PROJECTIONS***

### **Principe n°1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international dans la sphère d'influence**

Les fournisseurs font partie de la sphère d'influence (cf. annexe n°1) de SOKOA.

SOKOA travaille depuis de nombreuses années avec l'Asie. Les visites régulières n'ont jamais révélé la moindre dérive sur le sujet. En effet, SOKOA fait appel à des fournisseurs matures, ayant une culture industrielle ce qui réduit les risques. Par ailleurs, SOKOA n'a pas de fournisseur dont elle soit suffisamment dépendante pour ne pas pouvoir les déréférencer (dans un délai assez court) en cas d'écart significatif en matière de respect du droit international.

De plus, l'identification des fournisseurs à risque a été réalisée. Notre Charte de Responsabilité Sociétale (RS) est envoyée aux fournisseurs qui doivent la signer. Elle mentionne un contrôle possible par SOKOA (avec éléments de contrôle fournis aux fournisseurs).

Dans le cadre de sa politique RS, structurée selon les principes de l'ISO 26000, SOKOA s'est engagée à contrôler 100% de ses 11 fournisseurs à risque en 3 ans en utilisant le questionnaire d'audit Initiative Clause Sociale -réalisé dans le cadre fixé par l'OIT- (cf. annexe n°2) comme support. Pour suivre et mesurer ces contrôles, nous utilisons l'indicateur du GRI HR2 (% de fournisseurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle).

### **Principe n°2 : Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme**

SOKOA CHAIR CENTRE (SCC) est une joint-venture de SOKOA (dans laquelle notre participation est minoritaire) implantée au Nigéria. C'est une partie prenante de notre sphère d'influence.

SOKOA s'est rapproché en 2010 de SCC pour vérifier sa sensibilisation aux questions de Responsabilité Sociétale, notamment sur les droits de l'Homme, les conditions de travail et les déchets. Notre devoir de vigilance (« due diligence ») nous pousse à être proactif dans la recherche des risques potentiels d'impacts négatifs, notamment en matière de violation des droits de l'Homme. C'est pourquoi nous avons interrogé SCC à l'aide d'un questionnaire qui nous a notamment permis de nous assurer que l'entreprise n'employait pas de salariés en dessous de l'âge légal, que la moyenne des salaires versés aux femmes et aux hommes étaient nettement supérieurs aux minimas local.

L'objectif est de pousser notre joint-venture à la prise en compte progressive des enjeux de Responsabilité Sociétale de façon adaptée à son contexte socioculturel.



# Sokoa

26 Route de Béhobie  
BP 20119  
F- 64701 Hendaye Cedex  
France

T +33 5 59 482 482  
F +33 5 59 482 472  
sokoa@sokoa.com  
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 14 074 470 €  
RC 712 720 374 B Bayonne  
APE 3101 Z

## **Principe n°8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

### **Démarche éco-conception - Certification NF Environnement :**



[http://www.fcba.fr/certification/certification-fiche.php?id\\_fich=1750](http://www.fcba.fr/certification/certification-fiche.php?id_fich=1750)

Conformément à nos engagements figurant au programme Environnemental, courant l'année 2010 SOKOA a préparé 4 gammes de produits finis (TERTIO, AMETS, TELA et SEDNA) à la certification NF Environnement.

Cette éco-labellisation vise –en complément des exigences réglementaires applicables aux produits et l'installation de production- à ce que les produits répondent aux prescriptions techniques sur des critères écologiques et d'aptitude à l'usage (selon normes Européennes et autre marque certification NF OFFICE EXCELLENCE) tout au long du cycle de vie du produit (approvisionnement, production, transport, utilisation et fin de vie).



### **Démarche Développement Durable (DD) – Responsabilité Sociale/Sociétale (RS)**

SOKOA a poursuivi son engagement en matière de RS en structurant ses pratiques selon les lignes directrices de la norme ISO 26000 et ses principes (cf. annexe 3) en vue de se faire évaluer par tierce partie selon le référentiel AFAQ 26000.

A cet effet, une formation « Evaluer et valoriser la démarche de DD, préparer votre entreprise à évaluation AFAQ 1000NR ou 26000 » a été dispensée par AFNOR Compétences à un groupe pluridisciplinaire (resp. métiers SOKOA, instances représentatives du personnel) et un comité de pilotage s'est constitué pour veiller au déploiement de la démarche.

A l'issue des réflexions internes, notamment sur :

- définition de la politique RS - de la gouvernance - des indicateurs,
- hiérarchisation des parties prenantes,
- identification de nos forces/faiblesses et opportunités/menaces selon les différents domaines d'actions de l'ISO 26000,

Ensuite, il a été mis en place courant 2010/2011 un plan portant sur :

- les décisions sur les actions à déployer,
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel.

Nous visons une évaluation par AFNOR Certification début du 2è semestre 2011 afin de disposer d'un bilan responsable dont l'éventail des pistes d'amélioration qu'induit ce type de démarche.

### **Bilan carbone**

Sur le second semestre 2010, SOKOA a mis en œuvre des dispositions pour élaborer et collecter les informations nécessaires dans le cadre de la démarche bilan carbone® engagée au programme environnemental.



**Sokoa**

26 Route de Béhobie  
BP 20119  
F- 64701 Hendaye Cedex  
France

T +33 5 59 482 482  
F +33 5 59 482 472  
sokoa@sokoa.com  
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 14 074 470 €  
RC 712 720 374 B Bayonne  
APE 3101 Z

La finalisation de cette étude est planifiée pour le 1er trimestre 2011 ainsi que la formation de certains utilisateurs dans l'autonomie recherchée pour l'exploitation et réactualisation ultérieure des données via l'outil bilan carbone.

**Actions sur la réduction des consommations énergétiques**

Dans le cadre de la poursuite des efforts déjà entrepris sur la réduction des consommations électriques, SOKOA a contractualisé une mission de diagnostic énergétique pour son site de production selon le cahier des charges de l'ADEME.

La finalité de cette étude est d'identifier les leviers d'actions possibles pour favoriser des économies d'énergie (sur l'électricité, le gaz en ce qui nous concerne), mais aussi de réduire sensiblement le bilan des Gaz à Effet de Serre pour ce domaine.

Les résultats et leviers possibles sont prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

**Principe n°10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et de pots-de-vin**

SOKOA a mis en place depuis de nombreuses années une politique commerciale qui détermine clairement la marge de manœuvre de l'équipe commerciale. Cela lui permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir contre tout risque de corruption.

Par ailleurs, le suivi régulier (rapports écrits, contacts téléphoniques) de la force de vente par l'encadrement commercial, seul autorisé à accorder des remises supérieures à un certain taux, permet de limiter les risques de dérives dans la loyauté des pratiques.

SOKOA n'a à ce jour jamais eu à déplorer de pratiques de la sorte en son sein.